

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE5^{ème} séance de l'année 2014

DÉLIBÉRATION N°2014.05.03/57

Mercredi 28 mai 2014

**Fixation des indemnités mensuelles de fonction
perçues par
les Conseillers Communautaires
ne bénéficiant pas de délégation de fonction**

L'An Deux Mil Quatorze, le mercredi 28 mai, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 21 mai 2014.

Présents : 38				
Prénom	Nom	Qualité	Prénom	Nom
Président			Conseillers Communautaires	
M. Éric	JALTON		Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
Vice-Présidents			Mme Claude Lise	AZEDE
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président	M. Georges	BERGINA
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président	M. Jean-Luc	CELIGNY
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président	M. Audry	CORNANO
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président	Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
Mme Suzelle	LAVENETTE-SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente	Mme Juliana	FENGAROL
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPION	6 ^{ème} Vice-Présidente	Mme Solange	LEBLANC
M. Georges	BREDET	8 ^{ème} Vice-Président	M. Maurice	LORQUIN
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente	Mme Annie	LOUIS-MARIE
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président	Mme Célia	MIMIETTE
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente	M. Jean-Charles	SAGET
Mme Marie-Corine	CLOTILDE-LACASCADE	13 ^{ème} Vice-Présidente	M. Olivier	SERVA
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente	Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE
M. Pierre	THICOT	15 ^{ème} Vice-Président	Mme Ketty	WALPO

Conseillers Communautaires	
Membres du Bureau	
M. Fabert	MICHEL
Mme Marlène	MELISSE- MIROITTE
Mme Marie-Camille	MOUNIEN
Mme Lyliane	PIQUION
Mme Josiane	GATIBELZA
M. Dominique	THEOPHILE
M. Justin	DESSOUT
M. Michel	RINÇON
Mme Francesca	FAITHFUL

Excusés représentés : 2	
Mme Corinne PETRO (Pouvoir à Mme Danila CHALUS)	
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (Pouvoir à Mme Marlène MELISSE- MIROITTE) A partir de 12h10.	

Excusés non représentés : 2	
M. Alix	NABAJOTH (A partir de 13h12)
M. Patrick	SELLIN

Absents : 8	
Mme Murielle JABES (7 ^{ème} Vice-Présidente)	
M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président)	
M. Daniel MARSIN	
M. Chazy CIRANY	
M. Harry DURIMEL	
M. José GUIOLET	
M. Jocelyn LEREMON	
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE	

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Célia MIMIETTE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment ses articles L5211-12, L5215-16, L5216-4, R5215-2-1 et R5216-1;
- VU la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération ;
- VU le décret n°2010-761 du 7 juillet 2010 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation à compter du 1^{er} juillet 2010 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-080/SG/DiCTAJ/BRA daté du 30 octobre 2013 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération n°2013.04.03/31 du Conseil Communautaire votée le 15 avril 2013 portant fixation des indemnités de fonction des conseillers communautaires;
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU les délibérations n°2014.04.01/04 à n°2014.04.01/18 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection des quinze vice-présidents de Cap Excellence;
- VU les délibérations n°2014.04.01/19 à n°2014.04.01/28 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection des dix autres membres du Bureau de Cap Excellence;
- VU la délibération n°2014.05.03/56 du Conseil Communautaire du 28 mai 2014 fixant les indemnités mensuelles de fonction perçues par le Président, les Vice-Présidents et les Conseillers Communautaires, détenteurs de délégation du président;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.03.02/92 votée le 7 mars 2014 portant examen et vote du budget primitif principal - Exercice 2014;
- VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire ;

Considérant que :

- L'enveloppe indemnitaire affectée aux indemnités des conseillers communautaires des communauté d'agglomération dont la population est située en 100 000 et 399 000 habitants est calculée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers communautaires plafonnée à 6% de l'indice 1015 d'une part et sur la base de l'effectif du conseil issu du calcul proportionnel à la plus forte moyenne basé sur le tableau de l'article L5211-6-1 d'autre part ;
- Lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de fonction de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation;
- Toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – De fixer le montant brut de l'enveloppe indemnitaire mensuelle globale pour les Conseillers Communautaires non détenteurs de délégation du Président à **cinq mille dix-sept euros quatre-vingt-dix-huit cents (5 017,98€)**.

ARTICLE 2 - D'attribuer aux Conseillers Communautaires ne bénéficiant pas de délégation de fonction du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence une indemnité correspondant à 6% de l'indice de référence 1015, soit 228,09 € bruts mensuels (sous réserve de la limitation en matière de cumul d'indemnités).

ARTICLE 3 – De dire que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence – Exercice 2014.

ARTICLE 4- De dire que ces indemnités seront revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice 1015 de la fonction publique.

ARTICLE 5 - Les indemnités seront perçues à compter de l'exercice effectif des fonctions, soit le 1^{er} juin 2014.

ARTICLE 6 – De déclarer que la délibération n°2013.04.03/31 du Conseil Communautaire votée le 15 avril 2013 portant fixation du montant des indemnités de fonction est abrogée.

ARTICLE 7 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 8 - Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à l'ensemble des Conseillers Communautaires ainsi qu'à Madame la Trésorière Principale d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 16 JUIN 2014

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 14 JUIN 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 17 JUIN 2014
- , Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 17 JUIN 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 17 JUIN 2014
- Délibération transmise à l'ensemble des Conseillers Communautaires, le 17 JUIN 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 17 JUIN 2014



**Tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux
Conseillers Communautaires ne bénéficiant pas de délégation de fonction**

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Fonction</i>	% de base de référence (en % de l'indice 1015)	Montant des indemnités (en € brut)	
			<i>Annuelles</i>	<i>Mensuelles</i>
Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS	<i>Conseillère Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
Mme Claude Lise AZEDE	<i>Conseillère Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
M. Georges BERGINA	<i>Conseiller Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
M. Jean-Luc CELIGNY	<i>Conseiller Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
Mme Sylvie CHAMOUGON-ANNO	<i>Conseillère Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
M. Chazy CIRANY	<i>Conseiller Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
M. Audry CORNANO	<i>Conseiller Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
M. Harry DURIMEL	<i>Conseiller Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE	<i>Conseillère Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
Mme Juliana FENGAROL	<i>Conseillère Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
M. José GUIOLET	<i>Conseiller Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
Mme Solange LEBLANC	<i>Conseillère Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
M. Jocelyn LEREMON	<i>Conseiller Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
M. Maurice LORQUIN	<i>Conseiller Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
Mme Annie LOUIS- MARIE	<i>Conseillère Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
M. Daniel MARSIN	<i>Conseiller Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
Mme Célia MIMIETTE	<i>Conseillère Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE	<i>Conseillère Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
M. Alix NABAJOTH	<i>Conseiller Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
M. Jean-Charles SAGET	<i>Conseiller Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
M. Patrick SELLIN	<i>Conseiller Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
M. Olivier SERVA	<i>Conseiller Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE	<i>Conseillère Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€
Mme Ketty WALPO	<i>Conseillère Communautaire</i>	6%	2 737,08€	228,09€

